

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-359 du 30 décembre 1974

portant nomination de Mr Gabriel GOUNONGBE, Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications, en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la loi N°59-32 du 19 décembre 1959, portant création de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Dahomey et l'ordonnance N°71-1/CP/MPT du 7 janvier 1971 qui l'a modifiée ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°71-3/CP/MPT du 7 janvier 1971, portant réorganisation et attributions des services centraux de l'Office des Postes et Télécommunications ;
Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Gabriel GOUNONGBE, Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications, est nommé Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui a effet pour compter du 26 décembre 1974, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Capitaine Léopold AHOUEYA

Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MTPTPT 6 Ministères 12 DGOPT 4 Intéressé 1 CNR 4
SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.5 DB-DCF-DC-Solde 4
DGI 4 DGFP-DP 4 Trésor 4 JORD 1.